

MODE OPERATOIRE

SIGNATURE ELECTRONIQUE

DOCUSIGN

1. Pourquoi le service Accompagnement des Partenaires et Développement Territorial (APDT) expérimente la signature électronique avec ses partenaires d'action sociale ?

La Caf du Calvados a décidé d'expérimenter la signature électronique au sein du service APDT pour plusieurs raisons :

Gain de temps

plus besoin d'imprimer, de signer à la main, de scanner et d'envoyer les documents. Tout se fait en quelques clics, ce qui accélère considérablement les processus administratifs aussi bien pour les partenaires que le service APDT.

Réduction des coûts

elle permet de réduire les frais liés au papier, à l'encre, aux impressions, au stockage physique, ainsi qu'aux coûts d'envois postaux

Sécurité renforcée

la signature électronique est souvent plus sécurisée qu'une signature manuscrite. Les systèmes d'authentification et de suivi numérique permettent de garantir l'identité du signataire et l'intégrité du document.

Traçabilité

il est possible de suivre précisément le cycle de vie d'un document signé électroniquement (heure, lieu, adresse IP du signataire).

Respect de l'environnement

en réduisant la consommation de papier et l'utilisation des ressources matérielles, elle contribue à diminuer l'empreinte carbone.

2. Quelles aides financières ?

L'expérimentation concerne l'ensemble des conventions liées aux prestations de service (EAJE, ALSH, RPE, LAEP, centres sociaux ...), aux subventions (PIAJE, FME, subventions accordées supérieures à 23000€) ainsi que les conventions d'accès à Mon Compte Partenaire et au service AFAS (convention, contrat de service et bulletin d'adhésion) dont vous pourriez bénéficier en tant que gestionnaire d'équipement(s) ou de service(s) dédié(s) à l'accompagnement des familles.

3. Quel niveau de sécurité ?

Faisons simple : OUI la signature électronique est légale et sécurisée.

La signature électronique est reconnue uniquement et encadrée au niveau européen par la réglementation **eiDAS** (Règlement eiDAS du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique).

Les solutions de signature électronique de DocuSign sont conformes aux exigences techniques de la Signature électronique avancée et également de la Signature électronique qualifiée (SEQ) au sens du règlement eiDAS ([cf. La liste nationale de confiance | ANSSI \(cyber.gouv.fr\)](#)).

4. Comment ça marche ?

DOCUSIGN est une plateforme en ligne. On s'y connecte via un mail reçu.



PAS BESOIN D'INSTALLER D'APPLICATION NI DE CRÉER DE COMPTE DOCUSIGN POUR LE PARTENAIRE !

Côté Caf : Le service APDT charge et envoie le/s document/s à chacune des personnes devant signer électroniquement ou prendre connaissance du document. La plateforme DOCUSIGN nous permet également de suivre l'état d'avancement des signatures et le suivi de tous nos envois.

Côté Partenaires : Vous recevez un lien pour examiner un document, le signer, l'invalidier ou transférer le document à quelqu'un pour une eSignature «signature électronique».

5. Comment puis-je signer un document via Docusign ?

Lorsqu'une personne vous envoie un document DocuSign à signer électroniquement, vous commencez par recevoir un e-mail de DocuSign au nom de l'expéditeur.

Ouvrez l'e-mail et **consultez le message de l'expéditeur**.

Puis, cliquez sur «Examiner le document» :



Le document apparaît :



ATTENTION !



Vous êtes le signataire : alors on continue page suivante !

Vous n'êtes pas le signataire ? Dans ce cas, passez au point 7 pour attribuer le document au signataire et l'inviter à lire le point 5 et 6 en entier.

Vous pouvez diminuer/agrandir, télécharger ou imprimer pour prendre connaissance de la convention.



Cliquez sur «**Commencer**» pour commencer le processus de signature



Cette action envoie directement vers l'action à réaliser : lieu et signature de la convention.

A screenshot of the DocuSign interface. At the top, there is a blue header bar with the text 'Entrez du texte' on the left, and two buttons 'TERMINER' and 'AUTRES ACTIONS' on the right. Below the header is a toolbar with icons for zoom, download, print, and help. The main content area shows a document titled 'Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires'. The document contains the following text: 'Fait à Le LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, Philippe GUILBERT'. To the right, there is a section for the signatory with a yellow 'Obligatoire' label, a date and time 'Le 07 octobre 2024 | 15:50 CEST', and fields for '«NOM_GESTIONNAIRE»', '«TITRE_2_COURRIER»', and '«PRENOM» «NOM»'. A yellow 'Signer' button with a download arrow is positioned below the signatory fields. On the left side of the document, there is a yellow button labeled 'SUIVANT'. At the bottom of the interface, there is a footer bar with the DocuSign logo, a language selector 'Changer de langue - Français (France)', a link to 'Conditions d'utilisation et confidentialité', and a copyright notice 'Copyright © 2024 DocuSign Inc. | V2R'.

Assurez-vous de l'exactitude du Nom, Prénom et fonction du signataire.

Puis cliquez sur «**signer**» à l'endroit de la signature sur la convention :



Vous êtes invité à choisir une signature :

Choisir votre signature

Confirmez votre nom, vos initiales et votre signature.

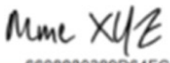
* Obligatoire

Nom et prénom*

Initiales*

OU SÉLECTIONNER UNE SIGNATURE ÉCRIRE CHARGER

APERÇU [Modifier le style](#)

DocuSigned by:  DS 
6608880389D64FC...

En sélectionnant Choisir et signer, j'accepte que la signature et le paraphe constitueront la représentation électronique de ma signature ou de mon paraphe à toutes fins utiles lorsque moi (ou mon mandataire) les utiliserons sur des documents, y compris des contrats à valeur exécutoire, à l'identique d'une signature ou d'un paraphe manuscrits.

CHOISIR ET SIGNER ANNULER

Procédez de l'une des manières suivantes :

- **Acceptez le style** de signature et de paraphe par défaut, puis passez à l'étape suivante.
- **Sinon**, plusieurs options :
 - cliquer sur **Modifier le style** et sélectionnez une option de signature différente.
 - cliquer sur **Ecrire**. Ecrivez votre signature/paraphe à la souris, avec le doigt ou avec un stylet sur l'écran tactile.

Charger si vous souhaitez insérer votre signature préalablement numérisée.

Enregistrer votre signature :



La signature apparaît :

Signed by:
Signature
D0CU5IGN123...

En bas de la convention ou sur la droite, cliquer sur Terminer.

Termine! Cliquez sur Terminer pour envoyer le document terminé.

TERMINER

se se engage en ce territoire avec ses habitants ses habitants et leurs
identitaires, s'engageant par la présente charte à respecter les principes
de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.
Au lendemain du guerre de religion, à la suite des Lumières
et de la Révolution française, avec les lois constitutionnelles de la fin du XIX^e siècle,
avec la loi du 9 décembre 1905 de la séparation des Eglises
et de l'Etat, la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience,
donc les pratiques et manifestations religieuses sont encadrées par l'ordre
public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de
la coexistence entre les citoyens. Elle partage de principe d'indivisibilité
qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946,
valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958
déclare d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque,
démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

L'Etat de tous ceux qu'elle poursuit ne s'en tient qu'à la condition
de ne pas porter les ressources, humaines, juridiques et financières, tout pour
les familles, qu'elles soient religieuses, ou dans les institutions. A cet égard,
la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens
nécessaires à une mise en œuvre libre, complète et effective de la loi.
Cela se fait avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol
de la République quelle que soit leur origine, leur nationalité, leur origine.
Depuis son entrée en scène, la Sécurité Sociale œuvre pour ces valeurs
d'indivisibilité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires
font par la présente charte à l'adhésion la pratique de la laïcité
en maintenant strictement aux principes de laïcité, en vue de promouvoir
une laïcité bien comprise et bien affirmée. Ensemble avec eux,
cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux associations
qu'ils soutiennent de la branche Famille.

ARTICLE 1
LA LAÏCITE EST UNE REFERENCE COMMUNE
La laïcité est une référence commune
à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit
de promouvoir des liens familiaux et sociaux
apaisés et de développer des relations
de solidarité entre et au sein des générations.
ARTICLE 2
LA LAÏCITE EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETE
La laïcité est le socle de la citoyenneté
républicaine, qui promeut la cohésion sociale
et la solidarité dans le respect du pluralisme
des convictions et de la diversité des cultures.
Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3
**LA LAÏCITE EST GARANTE DE LA LIBERTE
DE CONSCIENCE**
La laïcité a pour principe la liberté de conscience.
Son essence et sa manifestation sont dans dans
le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4
**LA LAÏCITE CONTRIBUE A LA DIGNITE
DE LA PERSONNE ET A L'EQUALITE D'ACCES
AUX DROITS**
La laïcité contribue à la dignité des personnes,
à l'égalité entre les hommes et les femmes,
à l'accès aux droits et au traitement égal
de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté
de croire et de ne pas croire. La laïcité empêche
le fait de toute violence et de toute discrimination
raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5
**LA LAÏCITE GARANTIT LE LIBRE ARBITRE
ET PROTEGE DU PROSEUTRINE**
La laïcité offre à chacune et à chacun
les conditions d'expression de son libre arbitre
et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme
de prosélytisme qui empêcherait chacune
et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6
**LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION
DE NEUTRALITE DES SERVICES PUBLICS**
La laïcité empêche pour les collaborateurs
et collaborateurs de la branche Famille
en tant que participant à la gestion du service
public, une stricte obligation de neutralité ainsi
que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas
manifester leurs convictions philosophiques,
politiques et religieuses. Ils n'ont pas le droit
non seulement de prêter de ses convictions pour
refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs,
nul usage ne peut être fait de la laïcité
au sein du public, en raison de ses convictions
et de sa expression, dans tout ce qui se rapporte
à son fonctionnement ou à son service
et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7
**LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE
SONT ACTEURS DE LA LAÏCITE**
Les règles de vie et l'organisation des espaces
et des activités des partenaires sont
respectueux du principe de laïcité en tant qu'il
garantit la liberté de conscience.
Ces règles peuvent être précisées dans
le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est interdit
et les restrictions du port du signe, du tenue,
manifestant une appartenance religieuse sont
possibles si elles sont justifiées par la nature
de la tâche à accomplir, et proportionnées
au but recherché.

ARTICLE 8
ADIR POUR UNE LAÏCITE BIEN ATTENTIONNEE
La laïcité s'exprime et se vit sur les territoires selon
les modes de terrain, par des attitudes et manières
différentes les uns avec les autres. Ces attitudes
permettent et à encourager sont : l'accueil, l'écoute,
la bienveillance, la dialogue, le respect mutuel,
la coopération et la concertation. Ainsi, avec et pour
les familles, la laïcité est le socle d'une société
plus juste et plus transparente, perfumée de valeurs
pour nos générations futures.

ARTICLE 9
ADIR POUR UNE LAÏCITE BIEN PARTAGEE
La compréhension et l'appropriation de la laïcité
sont permises par la mise en œuvre de temps
d'information, de formation, la création d'outils
et de lieux adaptés. Elle est prise en compte
dans les relations entre la branche Famille et
ses partenaires. La laïcité est en tant qu'elle
impérativement vis-à-vis des usages et l'accueil
de tous sans aucune discrimination, et prise en
considération dans l'ensemble des relations de
la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait
l'objet d'un suivi et d'un accompagnement continu.

Adoptée par le Conseil d'Administration de la Caf
le 1^{er} septembre 2015.

25

CAF56 Convention_unique_Ps_Esja_avec_bonus_territoire_Otg_mars_2020 A VOIR.doc

25 sur 25

TERMINER

Un message apparaît indiquant que vous avez signé le document.



Pas besoin de nous avertir !
Nous recevons automatiquement un email une fois que vous avez signé la convention.

Lorsque l'ensemble des signataires auront signé le document, vous aurez une notification par mail vous permettant de télécharger une copie PDF du document.

Le processus de signature est terminé  

Un exemplaire de ce document sera envoyé à votre adresse e-mail lorsque tous les signataires l'auront signé. Vous pouvez aussi le télécharger ou l'imprimer à l'aide des icônes ci-dessus.

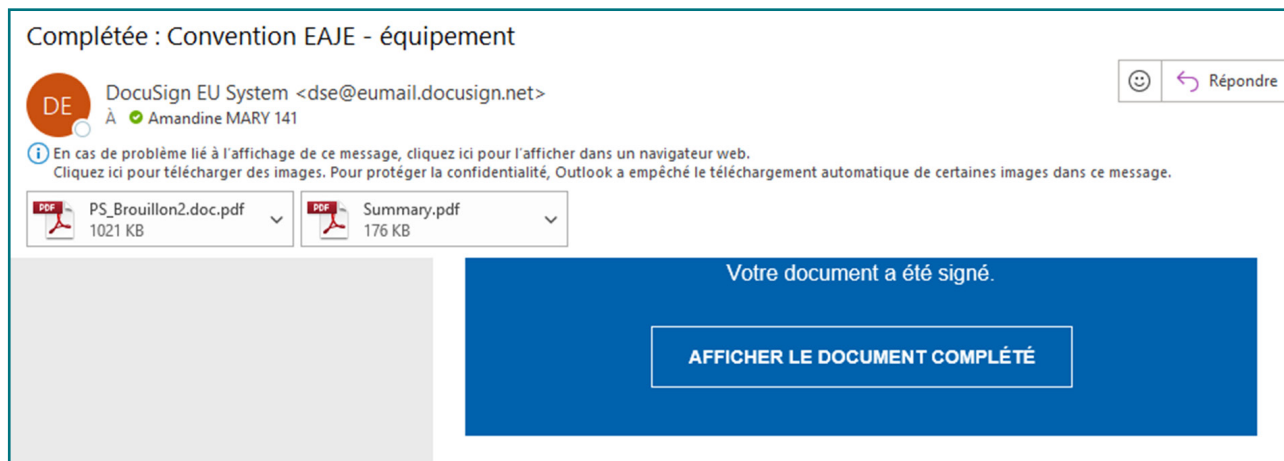
CONTINUER

6. Comment puis-je récupérer un exemplaire du document signé électroniquement ?

Après signature de l'ensemble des parties, chacune reçoit un email confirmant la signature de la convention avec un certificat de preuve, appelé «certificat de réalisation».

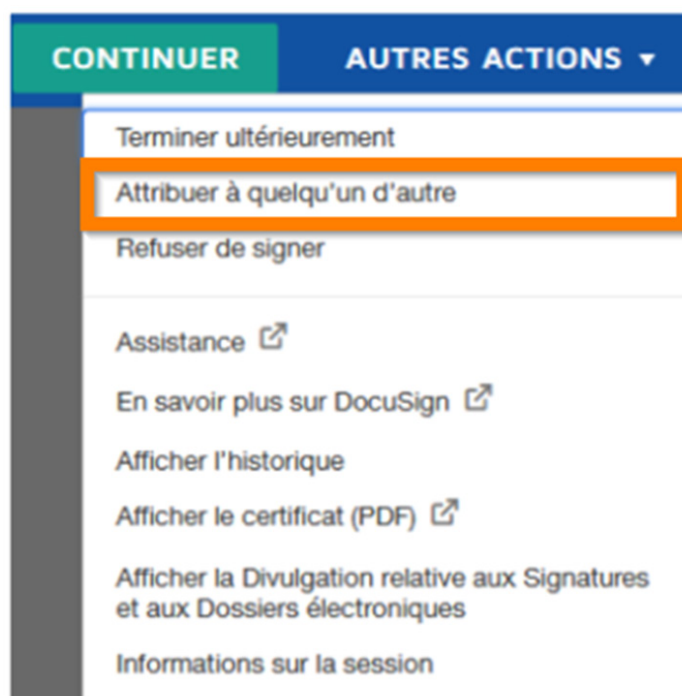
Les documents sont joints à la notification reçue par mail.

Vous retrouverez également l'ensemble des documents à télécharger en cliquant sur «afficher les documents complétés» :



7. Comment attribuer à un autre signataire ?

Si vous n'êtes pas le signataire, vous devez cliquer sur «autres actions» puis «attribuer à quelqu'un d'autre».





«ATTRIBUER À QUELQU'UN D'AUTRE» PERMET DE TRANSMETTRE LE DOCUMENT À SIGNER À LA PERSONNE SIGNATAIRE OU À SON DÉLÉGATAIRE => DANS CE CAS, IL FAUDRA INSÉRER LE MAIL, NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE HABILITÉE À SIGNER.

Compléter et puis cliquer sur «attribuer à quelqu'un d'autre».

Attribuer à quelqu'un d'autre

* Obligatoire

Adresse de courriel du nouveau signataire *

Nom et prénom(s) du nouveau signataire *

Veuillez fournir une raison pour changer la responsabilité de la signature

250 caractères restants

Si vous cliquez sur le bouton Attribuer à quelqu'un d'autre, une notification sera envoyée à la personne à qui vous avez attribué cette enveloppe. L'expéditeur d'origine recevra lui aussi une notification. Vous serez ajouté en destinataire Cc.

ATTRIBUER À QUELQU'UN D'AUTRE

ANNULER

Inviter le signataire désigné à prendre connaissance de ce mode opératoire.